



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

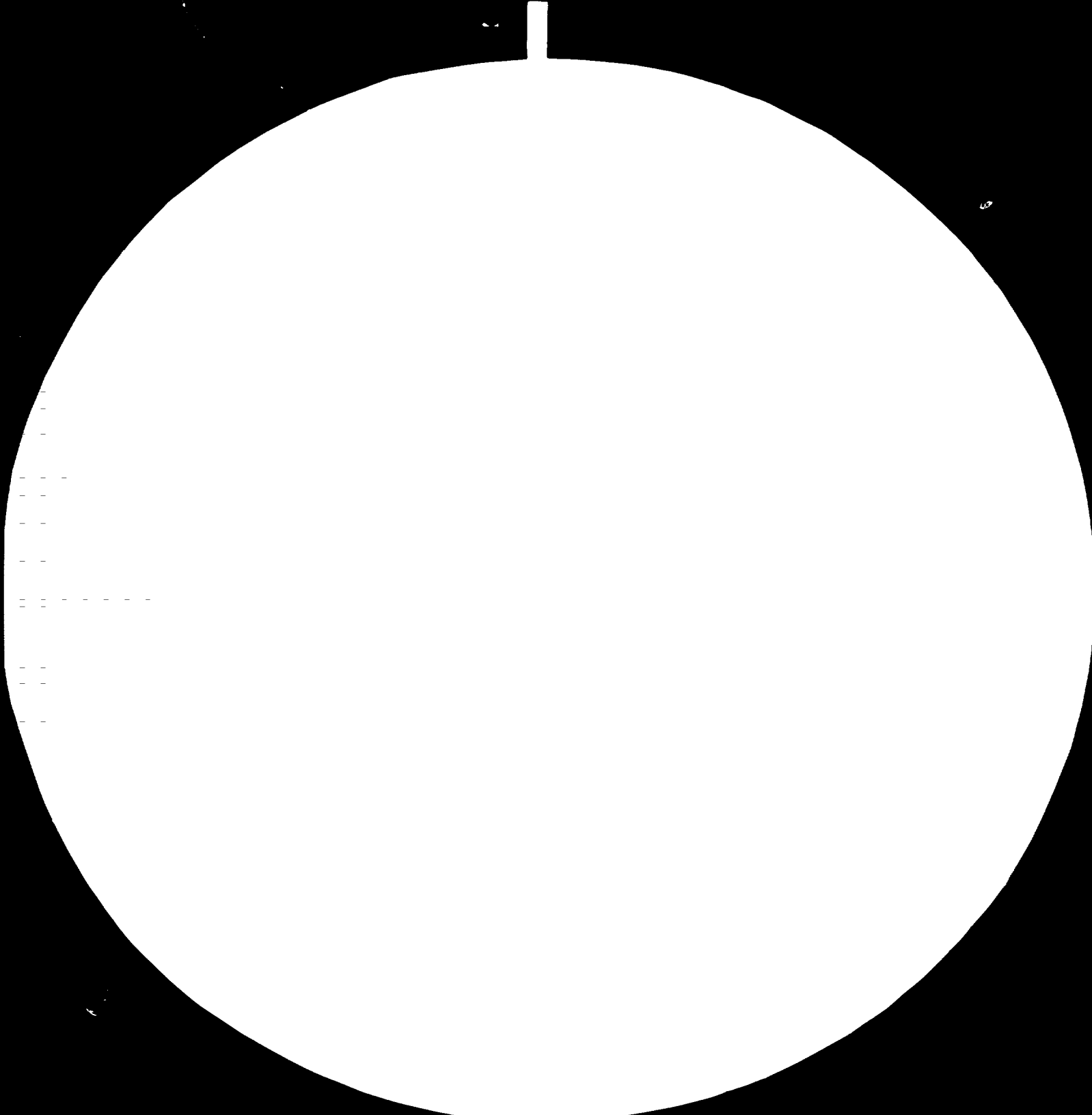
## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)





2.8



3.2



4.0



Mr. President, I am pleased to have the opportunity to discuss

with you the progress that has been made in the area of

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

11694

Assistance au Centre National de Documentation

Rabat, Maroc \*

15-17 juin 1982


par

Renald Lafond

Section de l'information industrielle

003048

\* Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle



**REMERCIEMENTS**

L'auteur tient à remercier Monsieur Ahmed El Fassi Fihri, Directeur du CND pour le temps qu'il a consacré aux discussions ainsi que tout le personnel du Centre rencontré et qui a bien voulu fournir des renseignements et documents nécessaires.

## TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
1. But de la mission	.1
2. Objectif du Centre National de Documentation	2
3. Le Service Questions/Réponses	3
4. Evolution de la demande	4
5. Profil des utilisateurs et objet des recherches	5
6. Conclusions et observations	6
7. Recommandations	7
8. Recommandations générales	9
ANNEXE I	10
ANNEXE II	12

## 1. But de la mission

Cette mission a été effectuée suite à une demande officielle du gouvernement marocain auprès du PNUD pour envoyer M. Roch de Mautort, alors Chef de la Section de l'Information industrielle de l'ONUDI ou un de ses adjoints afin de conseiller le Centre National de Documentation (CND) en matière de documentation et documents relatifs à l'industrie.

Dans sa lettre de fin mars 1982, S.E. Monsieur le Ministre d'Etat chargé de la Coopération, Monsieur Abdelmek Cherkaoui, Secrétaire général, Ministère de la Planification, de la Formation des cadres et de la Formation professionnelle mentionne que dans le cadre des activités du CND, il fut décidé de porter un intérêt particulier à la documentation et aux documents relatifs à l'industrie. On demandait alors une assistance afin de permettre au CND d'appliquer les normes internationales en la matière.

Cette requête fut par la suite précisée par le PNUD, Rabat, par un telex en date du 18 mai 1982. Il s'agissait dans ce cas d'obtenir des conseils de l'ONUDI sur la façon de collaborer avec les industriels marocains et de mettre sur pied un cadre de travail entre le CND et le secteur privé industriel, le CND disposant surtout de documentation relative au domaine de l'éducation avec "presque rien sur l'industrie".

Une rencontre avec Monsieur Ahmed El Fassi Fihri, Directeur du Centre National de Documentation, au début de cette mission le 15 juin 1982 a permis de comprendre plus précisément l'objectif de la requête d'assistance.

Lors du Séminaire d'évaluation des réalisations du CND 1968-1980, tenu à Rabat du 25-27 mars 1981, il fut noté que le nombre d'utilisateurs durant cette période, soit environ 7 000, apparaît relativement faible par rapport aux investissements et aux efforts consentis.

De plus, le Directeur du CND souhaiterait que le Centre serve aussi l'entreprise privée, en particulier les petites et moyennes entreprises; les clients du CND étant essentiellement des cadres administratifs, des enseignants, chercheurs et étudiants.

Les observations et recommandations de ce rapport tiennent compte de l'ensemble de ces objectifs mais il ne fut pas possible, durant une si courte

mission, de voir l'ensemble des besoins et sources d'information dans le domaine industriel au Maroc.

## 2. Objectif du Centre National de Documentation

D'après le décret no. 2-79-699 du 20 rejeb 1400 (4 juin 1980) fixant les attributions et l'organisation du CND, le Centre est chargé, en résumé, de:

- rassembler, sélectionner, classier et indexer toute documentation concernant le développement économique et social du Royaume, notamment dans les domaines scientifiques et techniques qu'elle provienne des départements ministériels, des collectivités locales, des établissements publics ou des organismes privés financés en tout ou en partie par l'Etat, ainsi que tous documents et études de même nature publiés sur le plan international;
- de diffuser les produits documentaires;
- de choisir les méthodes documentaires appropriées et de veiller, en collaboration avec les administrations concernées, à leur application;
- de façon générale, d'assurer une coordination au niveau national et international.

Le texte complet se retrouve en annexe I.

Le CND comprend actuellement les services suivants:

- le service de traitement des documents
- le service questions/réponses
- le service études et coordination
- le service imprimerie-reprographie
- le service de gestion.

Dans le cadre de cette mission, le service questions/réponses fut surtout étudié puisqu'il reflète directement l'utilisation des services du Centre; celle de dissémination d'index étant difficile à évaluer sans connaître ses utilisateurs de façon précise.



### 3. Le Service Questions/Réponses

Présentement, le service questions/réponses consiste en un bureau d'accueil où un spécialiste en information accueille le client, prend note de sa question, fait préciser celle-ci, complète une fiche de demande de renseignements et guide ensuite l'utilisateur soit vers le fichier informatisé des documents nationaux, soit vers la banque de données internationales, la bibliothèque du CND, ou d'autres sources d'information nationales ou internationales.

Une première observation est que l'utilisateur doit maintenant se rendre au CND qui est situé aux limites de la ville, avec un problème de transport, qui fut d'ailleurs vécu par l'auteur. C'est probablement pourquoi un très grand nombre d'utilisateurs proviennent des facultés de l'université située à proximité!. Peu de questions sont soumises par téléphone ou par correspondance, ce qui pourrait être fait relativement facilement par les industriels, qui se retrouvent surtout dans la région de Casablanca.

La présence des utilisateurs au CND est souhaitée par les spécialistes du service questions, réponses afin que ceux-ci puissent voir sur place les références bibliographiques et s'assurer qu'elles répondent bien aux besoins. Ceci est d'ailleurs important en particulier pour les chercheurs qui ont des questions complexes par exemple dans le domaine de la chimie et de la médecine.

Cependant, l'industriel, ayant des problèmes quotidiens de production, ne se déplacerait pas pour obtenir de l'information surtout sans savoir ce qu'il en bénéficiera en retour.

Le fichier des documents nationaux est maintenant traité à l'aide d'un ordinateur HP 3000 utilisant le logiciel MINISIS, ce qui permet de produire une liste bibliographique en quelques minutes. Les documents peuvent être consultés ou obtenus sur place sous forme de microfiches ou reproduction de microfiches sur papier.

L'accès aux bases de données internationales est effectué par ligne directe avec "Frascati" et fonctionne de façon très satisfaisante. La base de données la plus utilisée est PASCAL, ce à cause de sa diversité, ainsi que pour ses références multilingues. Les documents peuvent aussi être commandés en conversationnel.

Le personnel affecté au Service questions/réponses est très compétent pour l'utilisation des bases de données et le service est immédiat sauf exceptionnellement dans le cas d'ennuis techniques.

Parmi les bases de données internationales disponibles en conversationnel, un grand nombre touche le domaine industriel (Annexe II). En plus, la base de données nationales (Index) couvre un bon nombre de données industrielles.

La bibliothèque du Centre est très modeste et ne peut, d'après l'auteur, répondre aux besoins des utilisateurs que dans une très faible mesure, ce qui est d'ailleurs voulu. Il s'agit surtout d'une bibliothèque versée dans le domaine des sciences de l'information et la documentation industrielle reçue au Centre est transmise à d'autres bibliothèques spécialisées du Maroc.

#### 4. Evolution de la demande

Le tableau suivant montre le nombre de questions traitées pour la période 1975 - 15 juin 1982.

	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	au 15 juin 1982
Bases de données internationale	2	143	155	251	443	767	894	544 prévu 82 (1100) ou plus
Base de données nationale *	235	337	356	308	427	384	706	1040 (2100) ou plus
	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	237	480	511	559	870	1151	1600	3200 prevu

\* consultation d'index de 1975 à 1981.

On constate que le nombre de clients a progressé de façon constante depuis 1975 tant au niveau des données nationales qu'internationales. Un fait important à souligner est que le fichier national sera probablement consulté au moins trois fois plus en 1982 qu'en 1981 depuis que le système est maintenant informatisé, ceci malgré l'augmentation des coûts de recherches pour le client. On constate quand même une progression de l'utilisation des

données internationales qui a augmenté régulièrement même si le fichier national est plus cher.

On démontre ainsi un besoin d'information rapide et il est à prévoir que le nombre d'utilisateurs croîtra énormément dans le futur avec une certaine publicité ainsi que la valeur de l'information fournie sur une base monétaire.

#### 5. Profil des utilisateurs et objet des recherches

Le profil des utilisateurs durant 1978-1980 démontre clairement que ceux-ci sont à près de 50% des étudiants, en plus de quelque 15% pour des enseignants, avec par contre une proportion importante de cadres administratifs. Dans le contexte industriel (entrepreneurs et entreprises manufacturières) il y a très peu d'utilisateurs.

TABLEAU I

Année	1978		1979		1980	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Cadres Administratifs . . . .	145	57,8	165	37,3	293	38,2
Chercheurs ..	14	5,6	8	1,8	8	1
Enseignants ..	27	10,7	83	18,7	94	12,3
Etudiants ...	65	25,9	187	42,2	372	48,5
Total . . . . .	251	100	443	100	767	100

Les données du Tableau I sont confirmées par le Tableau II démontrant que plus de 73% des utilisateurs préparaient une thèse.

TABLEAU II

Année	1978		1979		1980	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Etudes . . . . .	13	5,2	7	1,6	12	1,7
Recherches ..	43	17,1	84	18,9	123	16
Thèses . . . . .	150	59,8	290	65,5	565	73,4
Mémoires ...	27	10,7	56	12,6	62	8,2
Autres . . . . .	18	7,2	6	1,4	5	0,7
Total . . . . .	251	100	443	100	767	100

## 6. Conclusions et observations

Les principales observations sont les suivantes:

- Le CND sert présentement surtout des étudiants, enseignants, chercheurs et cadres gouvernementaux, donc ceux qui ont une notion de l'importance de l'information et qui ont des notions en matière de recherche bibliographique.
- Le CND étant situé aux limites de la ville et le fait que les clients doivent s'y rendre limite le nombre d'utilisateurs.
- Les services offerts sont surtout de nature bibliographique, ce qui limite le nombre d'utilisateurs car plusieurs des utilisateurs potentiels, en particulier l'entreprise privée ainsi que les cadres des ministères etc. souhaiteraient avoir des documents choisis sous forme de dossier.
- Compte tenu de la multidisciplinarité des questions, le personnel du CND est très bien formé pour fournir les données bibliographiques, tant des bases de données nationales qu'internationales. L'auteur a eu l'occasion de le démontrer avec une question technique.
- Les services du CND sont méconnus de plusieurs utilisateurs quoique le CND soit connu de tous. On se demande un peu ce qu'ils font. La brochure publicitaire préparée en 1982 montre davantage un système qu'un service. Elle est bien conçue pour ceux qui ont des notions de traitement de l'information mais non pour les novices. C'est pourquoi peut-être plusieurs utilisateurs potentiels n'ont pas recours à ses services.
- Cependant, pour ceux qui ne connaissent pas "l'information", le problème est d'autant plus aigu. Quelques rencontres avec des utilisateurs potentiels au niveau industriel a démontré que les services étaient absolument méconnus quoique tous connaissaient "CND".
- La brochure du CND porte surtout l'accent sur des bibliographies plutôt que sur les services et ceci a une importance majeure lorsque l'on parle d'investisseurs potentiels ou d'entreprises manufacturières.
- Peut-être qu'une des observations les plus importantes est le fait que l'on offre des bibliographies, sans doute d'un très grand intérêt, pour des étudiants, chercheurs ainsi que certains fonctionnaires. Mais ce service ne peut toucher efficacement l'industrie sans fournir une information ponctuelle qui est nécessaire (sur une base mondiale) pour répondre à une question précise.

- Quoique gradués, dans la plupart des cas, de l'Ecole des Sciences de l'Information au Maroc, il semble que les spécialistes de l'information n'ont pas d'expérience pour parler le "langage industriel", ce que l'ONUDI a promu entre autres lors de la réunion "Techniques industrielles pour l'Afrique" tenue à Khartoum en novembre 1980. 1/ Ceux-ci sont quand même très bien formés, dotés d'un équipement moderne et peuvent servir une clientèle qui connaît le besoin de l'information. Ceci n'est pas le cas pour l'industriel qui s'occupe à résoudre ses problèmes quotidiens (finances, production, etc.) mais sans réellement savoir ce que le CND peut lui offrir, mais en plus sans savoir quoi faire d'une bibliographie ou choisir les documents importants de cette bibliographie.

- La décentralisation du CND (satellites) dans les sept principales villes du Maroc prévue pour la fin 1982 aidera sûrement à augmenter le nombre d'utilisateurs qui était basé sur le nombre de "gradués" ou d'étudiants. Ceci ne règlera cependant pas le nombre d'utilisateurs au niveau industriel qui ne se déplacent pas plus vers un centre régional. Il faut cependant noter que dans la région de Casablanca où la plupart des industries se situent, ceci peut être d'un apport à la condition d'avoir une publicité adéquate.

- Le développement des satellites ne prévoit pas à courte échéance l'accès aux bases de données internationales; il va de soi que le service sera limité aux documents marocains ce qui limite beaucoup l'accès à l'information.

## 7. Recommandations

Dans le cadre de cette mission, l'auteur s'est surtout penché sur l'assistance aux promoteurs de projets, aux industriels ainsi qu'aux "Ministres de l'industrie" et "du plan". L'assistance aux chercheurs, étudiants, professeurs ainsi que d'autres utilisateurs de même nature progresse régulièrement mais très peu d'industriels bénéficient des services du CND. Il est donc recommandé que le CND prenne l'initiative suivante - deux possibilités selon la vocation que l'on veut lui donner:

### a) Sa vocation actuelle

Pour servir les chercheurs, étudiants, enseignants etc. le CND a fait des progrès notables à Rabat, surtout après l'avènement de l'ordinateur. Ceci sera décuplé après la décentralisation des services. Par contre, il est douteux que la situation actuelle change envers les industriels même après cette décentralisation.

Dans le cadre de servir sa clientèle habituelle, le CND, avec quelques brochures destinées aux utilisateurs des différentes régions aura sans doute plus de clients mais sans toucher l'industriel.

Quel que soit le client, le CND pourrait:

- Etablir un service questions/réponses par téléphone, ce qui implique un personnel multidisciplinaire

- Offrir, à coût même plus élevé, un service d'analyse de l'information afin que les documents choisis par des spécialistes puissent être fournis aux clients sans que celui-ci ait à faire une sélection.

#### b) Service industriel

Il est connu que l'investisseur ou l'industriel ne connaît pas l'information et/ou son importance. Il s'agit donc d'un service beaucoup plus difficile à vendre, même gratuitement.

Les recommandations dans ce cas sont les suivantes:

- Etablir un service questions/réponses soit au niveau régional ou national. Il implique un numéro de téléphone et une adresse où l'interlocuteur du CND peut parler le langage "industriel", donc une connaissance de l'industrie. La réponse dans ce cas-ci ne doit plus être une simple bibliographie mais plutôt une réponse ponctuelle soit par un ou des documents, une ou des adresses de firmes, ou un numéro de téléphone où le client peut obtenir ses informations.

- Publier les services du CND par une brochure simple axée sur les services plutôt que sur le système car pour l'industriel, l'important est d'avoir la réponse à sa question.

- Développer au niveau national et international des contacts (dans une certaine mesure non-officiels) afin d'identifier des sources d'information valables en complément aux sources identifiées par des recherches bibliographiques.

- Avoir au niveau national un service d'ingénieurs itinérants qui visitent les entreprises, identifient les problèmes et ensuite apportent une solution.

D'après l'interprétation de l'auteur du décret de loi, le CND n'a pas à "vendre" ses services à l'industrie, mais plutôt à les rendre "disponibles".

On peut alors envisager un autre service, par exemple, attaché au Ministère de l'industrie, mais qui offrirait les services décrits en b) mais se servirait des services du CND pour obtenir des réponses aux questions posées.

Le CND pourrait ainsi jouer un rôle de documentation alors que l'autre aurait un service d'information, une différence très importante en particulier auprès d'industriels.

#### 8. Recommandations générales

Le Séminaire d'Evaluation des Réalisations du CND 1968-1980, tenu à Rabat du 25-27 mars 1981 comprenait en majorité du personnel faisant partie du CND ou ayant participé à sa création. Il est donc fortement recommandé de tenir un autre séminaire qui comprendrait cette fois des membres d'associations industrielles, Ministère de l'industrie etc. pour lequel l'assistance personnelle et financière pourrait être possible de la part de l'ONUDI sur demande officielle auprès du PNUD à Rabat. Ce séminaire devrait permettre d'établir des liens entre centres de documentation et utilisateurs mais en particulier au niveau industriel. Il serait souhaitable de l'avoir sur une base internationale afin que d'autres pays puissent bénéficier de l'expérience du Maroc tant négativement que positivement.

## ANNEXE I

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER  
MINISTRE CHARGE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT REGIONAL

Décret no 2-79-699 du 20 reheb 1400 (4 juin 1980) fixant les attributions et l'organisation du Centre National de documentation.

## LE PREMIER MINISTRE,

Vu la constitution, notamment son article 62 ;

Vu le dahir no 1-79-77 du 30 rebia II 1399 (29 mars 1979) portant nomination des membres du gouvernement ;

Vu le décret no 2-75-463 du 10 chaabane 1395 (19 août 1975) relatif aux attributions et à l'organisation du secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du plan et du développement régional ;

Après examen par le conseil des ministres, réuni le 30 jourmada I 1400 (16 avril 1980),

## DECRETE :

**ARTICLE PREMIER.** — Le Centre National de Documentation, créé par le décret no 2-72-640 du 11 kaada 1392 (18 décembre 1972) est régi par les dispositions nouvelles du présent décret.

Le Centre National de Documentation est chargé :

— de rassembler, sélectionner, classier et indexer toute documentation concernant le développement économique et social du Royaume, notamment dans les domaines scientifiques et techniques qu'elle provienne des départements ministériels, des collectivités locales, des établissements publics ou des organismes privés financés en tout ou en partie par l'Etat, ainsi que tous documents et études de même nature publiés sur le plan international ;

— de diffuser les produits documentaires ;

— de choisir les méthodes documentaires appropriées et de veiller, en collaboration avec les administrations concernées, à leur application ;

— d'étudier toutes innovations méthodologiques intervenant dans les différents départements ministériels, les collectivités locales, les établissements publics ou les organismes privés financés en tout ou en partie par l'Etat, et concernant les sciences de l'information, qui doivent être soumises à son approbation, afin de rechercher la conformité et la compatibilité des dites innovations avec les normes internationales ;

— de représenter le Maroc dans les congrès et colloques internationaux de documentation, au Maroc et à l'étranger en liaison avec les administrations concernées ;

— de participer à l'élaboration des accords traitant des problèmes de la documentation scientifique et technique ;

— de coordonner, sur le plan national, les activités des différentes unités de documentation, bibliothèques spécialisées ou services d'information scientifique et technique, qui relèvent des départements ministériels, des collectivités locales, des établissements publics ou des organismes privés financés en tout ou en partie de l'Etat ;

— d'examiner tous projets de création d'unités de documentation, bibliothèques spécialisées ou services d'information scientifique et technique relevant des départements ministériels, des collectivités locales, des établissements publics ou des organismes privés financés en tout ou en partie par l'Etat, responsables de fonds documentaires, afin d'émettre un avis motivé sur le bien-fondé de ces projets ;

— de coordonner les programmes d'acquisition des documents par les dites unités afin d'éviter l'éparpillement des ressources, de combler d'éventuelles lacunes et d'assurer le maintien des collections ;

— de veiller à l'application des différents textes législatifs et réglementaires relatifs à la documentation et en suggérer les modifications éventuelles ;



— d'assurer la coordination entre les établissements nationaux et régionaux et les systèmes mondiaux d'information, tels que le programme général d'information de l'U.N.E.S.C.O., et tous autres systèmes internationaux et régionaux qui seront mis au point dans l'avenir.

**ART. 2.** — Pour permettre au Centre national de documentation d'assurer la mission qui lui a été impartie, les départements ministériels, les collectivités locales, les établissements publics et les organismes privés financés en tout ou en partie par l'Etat, responsables de fonds documentaires, sont tenus :

— de faire parvenir périodiquement au Centre national de documentation un exemplaire de tous les travaux intéressant le développement économique et social du Royaume, imprimés ou non, réalisés par eux ou sur leur demande, à l'exclusion toutefois de la documentation revêtant un caractère confidentiel ;

— de transmettre au Centre national de documentation un rapport annuel concernant les différentes activités et l'accroissement de leurs fonds documentaires ;

— de participer à l'élaboration de catalogues collectifs d'ouvrages et de périodiques et à la publication de bibliographies spécifiques au Maroc.

**ART. 3.** — Le Centre national de documentation est autorisé à effectuer des microfiches et à les reproduire pour les diffuser ou les céder aux organismes publics et privés, ainsi qu'aux particuliers.

La diffusion et la cession aux particuliers sont subordonnées à l'accord de l'administration ou de l'organisme d'origine.

(B.O. no 3536 — 6 août 1980)

**ART. 4.** — Le Centre national de documentation comprend les services suivants :

- Le service traitement des documents ;
- Le service questions/réponses ;
- Le service études et coordinations ;
- Le service imprimerie-reprographie ;
- Le service de gestion.

**ART. 5.** — Les attributions et l'organisation interne des services du Centre national de documentation seront fixées par arrêté de l'autorité gouvernementale chargée du plan.

**ART. 6.** — Est abrogé le décret no 2-72-640 du 11 kaada 1392 (18 décembre 1972) portant création et attributions du Centre national de documentation.

**ART. 7.** — Le secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du plan et du développement régional, le ministre des affaires administratives et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait à Rabat, le 20 regeb 1400 (4 juin 1980).  
Maati BOUABID.

Pour contreseing :  
Le secrétaire d'Etat  
auprès du Premier ministre  
chargé du plan  
et du développement régional,  
Taïeb BENCHEIKH.

Le ministre des finances,  
Abdelkamel RERHRHAYE.

Le ministre  
des affaires administratives,  
Mansouri BEN ALI

ANNEXE II

NO	DESCRIPTION	1981	1982	1983	1984
16	...	...	...	...	10,75/82
17	...	...	...	...	...
18	...	...	...	...	...
19	...	...	...	...	...
20	...	...	...	...	...
21	...	...	...	...	...
22	...	...	...	...	...
23	...	...	...	...	...
24	...	...	...	...	...
25	...	...	...	...	...
26	...	...	...	...	...
27	...	...	...	...	...
28	...	...	...	...	...
29	...	...	...	...	...
30	...	...	...	...	...
31	...	...	...	...	...
32	...	...	...	...	...
33	...	...	...	...	...
34	...	...	...	...	...
35	...	...	...	...	...
36	...	...	...	...	...
37	...	...	...	...	...
38	...	...	...	...	...
39	...	...	...	...	...
40	...	...	...	...	...
41	...	...	...	...	...
42	...	...	...	...	...
43	...	...	...	...	...
44	...	...	...	...	...
45	...	...	...	...	...
46	...	...	...	...	...
47	...	...	...	...	...
48	...	...	...	...	...
49	...	...	...	...	...
50	...	...	...	...	...
51	...	...	...	...	...
52	...	...	...	...	...
53	...	...	...	...	...
54	...	...	...	...	...
55	...	...	...	...	...
56	...	...	...	...	...
57	...	...	...	...	...
58	...	...	...	...	...
59	...	...	...	...	...
60	...	...	...	...	...
61	...	...	...	...	...
62	...	...	...	...	...
63	...	...	...	...	...
64	...	...	...	...	...
65	...	...	...	...	...
66	...	...	...	...	...
67	...	...	...	...	...
68	...	...	...	...	...
69	...	...	...	...	...
70	...	...	...	...	...
71	...	...	...	...	...
72	...	...	...	...	...
73	...	...	...	...	...
74	...	...	...	...	...
75	...	...	...	...	...
76	...	...	...	...	...
77	...	...	...	...	...
78	...	...	...	...	...
79	...	...	...	...	...
80	...	...	...	...	...
81	...	...	...	...	...
82	...	...	...	...	...
83	...	...	...	...	...
84	...	...	...	...	...
85	...	...	...	...	...
86	...	...	...	...	...
87	...	...	...	...	...
88	...	...	...	...	...
89	...	...	...	...	...
90	...	...	...	...	...
91	...	...	...	...	...
92	...	...	...	...	...
93	...	...	...	...	...
94	...	...	...	...	...
95	...	...	...	...	...
96	...	...	...	...	...
97	...	...	...	...	...
98	...	...	...	...	...
99	...	...	...	...	...
100	...	...	...	...	...

20	KOOL SCIENCE	222148	613389	73,82
21	FRANCE ACTUAL	59224	162384	25,81
22	SPENCOCORPS...	11477	33522	25,82
23	FACE ENTRY			
24	PAPER	164440	623326	24,82
25	AQUAINE	34684	142313	24,82
26				
27	WFF-TOO	275335	593154	25,82
28	IMIS	529220		12,81
29	AGRIS	657227		12,81
30	ATTY INFORM	188337	183290	25,82
31	INSPEC LIBRARY	8625	252252	11,82
32	INSPEC	457	1137	23,73
33	PEI	99267	255274	24,82
34	THE RETALS	172225	292273	23,82
35	ACCOMPLISH	23342	172220	24,82
36	CPI	849385	1924997	23,82
37	PASCAL TRAIN	27222		
38				
39	INSPEC TRAIN	48222		
40				
41				
42				
43	INSPEC	177277	334330	24,82
44				
45				
46				
47	TRAIN	29229	29797	23,82
48				
49				
50	TRAIN	14594	35370	23,82

